



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Installations classées pour la protection de l'environnement*

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

sur la demande formulée par la société Montpellier Métropole Recyclage, dont le siège social est situé Chemin de la Fleurette, ZAE Le Patus, 34730 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à l'exploitation d'une installation de broyage / concassage de matériaux inertes à 34730 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, Chemin de la Fleurette, ZAE Le Patus, relevant de la rubrique 2515-1-a : ( Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation, étant supérieure à 200 kW), de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Pendant toute la durée de la consultation du public, **du lundi 07 juin 2021\_ à 8 h 00 au vendredi 02 juillet 2021 à 12h00 inclus**, le dossier d'enquête sera déposé et consultable :

- en mairie de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (34730), 88 Rue des Écoles, aux heures habituelles d'accueil du public : **du lundi au vendredi de 8h00-12h00**,

- sur le site des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ICPE/DOSSIERS-D-ENREGISTREMENT>

**Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de covid-19 seront affichées en mairie et devront être strictement respectées.**

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 07 juin 2021\_ à 8 h 00 au vendredi 02 juillet 2021 à 12h00 inclus**, les observations des personnes intéressées pourront

- être formulées sur le registre de consultation prévu à cet effet en mairie de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, siège de l'enquête, 88 Rue des Écoles, aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00-12h00.

- être adressées par écrit, avant la fin du délai de consultation du public, à Monsieur le Préfet (Préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement-34062 MONTPELLIER Cedex 2)

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont **SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES ET PRADES LE LEZ**

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.